

FÉDÉRATION FRANÇAISE D'AÏKIDO AÏKIBUDO et ASSOCIÉES

PROJET SPORTIF FÉDÉRAL 2021

Notice des demande de subvention pour le
déploiement territorial du PSF



Les critères d'éligibilité

Les critères d'éligibilité sont les suivants :

- ✓ Être un club, Comité interdépartementaux ou une ligue affiliée à la FFAAA ;
- ✓ Être en règle et respecter les obligations statutaires et réglementaires de la FFAAA (Statuts et Règlement intérieur) ;
- ✓ S'enregistrer et fournir l'ensemble des documents demandés ;
- ✓ Respecter l'obligation de licencier à la FFAAA tou-te-s les adhérent-e-s du club ;
- ✓ Avoir au moins un-e enseignant-e diplômé-e (mentionner grade et enseignement) ;
- ✓ Présenter au maximum deux actions par structure (Cf slide 4) soit sous forme d'un seul projet, soit sous forme de fiche action.

Les pièces à apporter à votre dossier

- ✓ Le dossier de candidature (identique pour les clubs/CID/Ligue)
- ✓ Budget prévisionnel de l'année en cours
- ✓ Bilan de l'année N-1
- ✓ Compte de résultat N-1
- ✓ Relevé d'identité bancaire de la structure
- ✓ Derniers relevés bancaires de l'année N-1
- ✓ La présentation du projet de l'association ou des actions faisant l'objet d'une demande de subvention comportant au minimum :
 - Une présentation,
 - Un calendrier,
 - Un budget prévisionnel
 - Une évaluation du projet si celui-ci a déjà été réalisé.

Les types d'actions éligibles

**2 actions maximums présentées
par structure comme suit :**

	Liges :	Comités Interdépartementaux et Codep de Ligue :	Les clubs :
OBLIGATOIRE	Une action a minima sur l'axe 1 : « POUR SUIVRE LES EFFORTS DE FORMATION AUPRÈS DES COMITÉS RÉGIONAUX »	Une action a minima sur l'axe 2 : « ACCOMPAGNER LES CLUBS EN TANT QUE PIVOTS DU DÉVELOPPEMENT NATIONAL ET LOCAL »	Une action a minima sur l'axe 3 : « RENFORCER ET MODERNISER L'IMAGE DE NOS DISCIPLINES ET ACTIVITÉS »
FACULTATIF	Une seconde action éventuellement sur l'un des 4 axes proposés dans le PSF FFAAA 2021-2024 à savoir : <ul style="list-style-type: none">✓ Axe 1 : POUR SUIVRE LES EFFORTS DE FORMATION AUPRÈS DES COMITÉS RÉGIONAUX✓ Axe 2 : ACCOMPAGNER LES CLUBS EN TANT QUE PIVOTS DU DÉVELOPPEMENT NATIONAL ET LOCAL✓ Axe 3 : RENFORCER ET MODERNISER L'IMAGE DE NOS DISCIPLINES ET ACTIVITÉS✓ Axe 4 : OUVRIR LES DISCIPLINES À UN LARGE TISSU D'ACTEURS POUR MIEUX VALORISER NOS PRATIQUES		

Exemples d'actions éligibles par types d'orientations du PSF ^(1/4)

**Axe 1 : Poursuivre les efforts de
la formation auprès des comités
régionaux**

Développer les formations

Diversifier et renforcer
l'offre de formation

École supérieure de nos
disciplines

Exemples d'actions éligibles par types d'orientations du PSF ^(2/4)

Axe 2 – Accompagner les clubs en tant que pivots du développement national et local

**Impulser une
diversification des activités
et des publics accueillis
dans et hors clubs**

**Soutenir la
professionnalisation des
clubs au service de la
qualité de l'encadrement**

**Outiller les clubs pour
faciliter leur
structuration et leur
développement**

**Encourager une
dynamique de licenciation
des pratiquant-e-s, des
adhérent-e-s et des clubs.**

Exemples d'actions éligibles par types d'orientations du PSF ^(3/4)

Axe 3 - Renforcer et moderniser l'image de nos disciplines et activités

Valoriser les activités
émergentes ainsi
que l'approche ludique de
certaines
disciplines

S'appuyer sur les
événements et les
manifestations pour
promouvoir la
FFAAA

Construire un discours
incitatif à la
prise de licence et à la
pratique en
club

Outils les clubs et les
comités pour
une stratégie de
communication
efficace

Exemples d'actions éligibles par types d'orientations du PSF ^(4/4)

**Axe 4 – Ouvrir les disciplines à un
large tissu d'acteurs pour mieux
valoriser nos pratiques**

Investir le champ du sport scolaire afin
de toucher
un public jeune

Le calendrier du PSF

ÉCHÉANCES	PROCÉDURES
Mars 2021	<ul style="list-style-type: none">• Communication et informations de la nouvelle démarche du PSF.• La FFAAA et l'Agence Nationale du Sport constitue une convention pluriannuelle.
Du 15 avril au 15 juin 2021	<ul style="list-style-type: none">• Candidatures des structures fédérales et des clubs• Informations et accompagnement des acteurs
Du 15 juin au 30 juin 2021	<ul style="list-style-type: none">• La commission fédérale d'instruction et attribution du Projet Sportif Fédéral instruit les candidatures des clubs et organes déconcentrés.
Du 1er juillet au 10 juillet 2021	<ul style="list-style-type: none">• La commission fédérale d'instruction et attribution du PSF retourne les avis rendus pour l'ensemble des projets de clubs (retenus ou non) ainsi que l'affectation des crédits à l'Agence Nationale du Sport
Septembre - Octobre 2021	<ul style="list-style-type: none">• La Fédération met en paiement l'affectation des crédits accordés aux structures retenues.
Avant le 30 juin 2022	<ul style="list-style-type: none">• Le siège fédéral reçoit les comptes rendus des actions financées (via le formulaire CERFA 15059*01)• La commission fédérale d'instruction et attribution du Projet Sportif Fédéral étudie les Comptes rendus et la bonne réalité des actions ayant été créditées d'une aide.
<p style="text-align: center;">Attention : Toute aide financière n'ayant pas été utilisée pour l'action subventionnée dans l'avis d'affectation ou ne respectant pas les indicateurs de suivi mentionnés en amont pourra faire l'objet d'un report (cause pandémie).</p>	

Bien réussir sa candidature, oui, mais comment ?

1. **Bien lire la note de cadrage** du PSF 2021 de la FFAAA
2. **Présenter l'intérêt global de vos projets ou actions** : il est indispensable de mettre en avant l'objectif et l'environnement dans lequel on se positionne.
3. **Expliquez vos motivations** à porter ce projet ou action en particulier : le fait de mettre en avant vos motivations, vos expériences ou encore d'avancer des exemples précis facilitera la projection de la commission d'attribution.
4. **Montrer la viabilité du projet** : un projet viable doit être clair, réaliste et surtout équilibré. Il est donc important de mettre dans votre dossier un budget faisant état des postes des dépenses et recettes équilibrées et de leur provenance. Un projet viable est un projet qui fait appel à des sources de financement diversifiées.
5. **Présenter le calendrier du projet ou de l'action** : Il permettra de montrer à la commission d'attribution les évolutions de celui-ci à court et moyen termes ainsi que votre capacité d'organisation à prévoir et anticiper.
6. **Soigner la présentation de votre projet** : les schémas, croquis, dessins, photos, sont des atouts pour que le dossier soit plus «digeste» et «aéré» et permettent de rendre le projet plus concret. **Attention, il est important de ne pas en abuser : ceux-ci doivent servir et illustrer le propos.**
7. **Ne pas oublier les fondamentaux** : à savoir le respect des **délais**, la **correction** de la langue (faites-vous relire...), **la totalité des pièces** à joindre à votre candidature, les contraintes éventuelles de longueur, format ou questions, etc.

LES SUPPORTS ASSOCIÉES

- La présentation du PSF FFAAA 2021-2024
 - La note de cadrage 2021
 - Le dossier de candidature 2021

Questions à :
ffaaa@aikido.com.fr



FÉDÉRATION FRANÇAISE D'AÏKIDO
AÏKIBUDO & ASSOCIÉES